

**DU 21 septembre 2017**

**MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ**

**ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE**

**Présidente du Conseil :**

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

**Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :**

Frédéric GERVAIS (Vice-président du Conseil d'Administration) ; Yann BASSAGLIA (Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire).

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon).

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie) ; Hervé SEBILLE (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR).

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Frédéric SALY-GIOCANTI (Professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU).

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Lorella BUGEAT (PEMF).

**Représentants des autres personnels**

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94).

**ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Martine AMIOT

**Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :**

Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré), représentée par Jean-Jacques DUMERY

**Personnalités désignées par les universités partenaires :**

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8), représenté par Anne-Marie CHARTIER ;

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13), représenté par Frédéric SALY-GIOCANTI

**Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :**

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation), représenté par Lorella BUGEAT

**Représentants des autres personnels**

Claude OGIER (Technicien informatique), représenté par Concettina REGNIER

**ÉTAIENT ABSENTS**

**Représentants des collectivités territoriales :**

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués de Jean-Jacques BARBAUX (Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne) ; Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne) ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis).

**Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :**

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de FC à l'université Pierre et Marie Curie).

**Représentants des personnels assurant des activités de formation :**

Benjamin MOIGNARD (Maître de conférences, SGEN-CFDT) ; Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) représentée par Éric MESNARD; Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, Sgen-CFDT).

**Représentants des usagers :**

Thibaud TOCQUEVILLE (titulaire FNEC FP-FO) ; Coralie LARCHÉ (titulaire SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins) ; Jawad TAYBI (titulaire FNEC FP-FO) ; Gabriel HOLARD-SAUVY (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins), Sandra HERNANDEZ-VALLEJO (suppléante FNEC FP-FO), Marie-Andrée FIBAQUE (titulaire SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins) ; Stéphane VASSEUR (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins)

**PERSONNES INVITÉES**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, , Caroline DELMET, Catherine LAURET, Marie-Hélène LE YAOUANQ , Brigitte MARIN, Olivier MONTAGNE, Alexandre PLOYÉ, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Marie-France ROSSIGNOL, Véronique MANARANCHE, Jean-Luc PASSIN.

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 7 par représentation.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mise au vote : procès-verbal du Conseil de l'ESPÉ du 15 juin 2017
2. Mise au vote : campagne d'emplois enseignants 2018
3. Mise au vote : ECTS, modalités de contrôle des connaissances et compensation dans la maquette 1<sup>er</sup> Degré (M1)
4. Mise au vote : référentiel national des activités et primes de charge administrative
5. Mise au vote : budget de projet 2016-2017
6. Information : rentrée 2017 du 2<sup>nd</sup> degré
7. Information : convention ESPÉ – Universités partenaires 2016-2020
8. Information : charte des visites
9. Questions diverses

**DÉBAT EN SÉANCE**

*La séance est ouverte à 13 heures 40.*

**POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 15 JUIN 2017**

*Le Conseil valide, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil de l'ESPÉ du 15 juin 2017.*

**POINT N° 2 : CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS 2018**

**Brigitte MARIN** indique que la campagne d'emplois 2018 comprend en premier lieu des demandes de publication de postes pour lesquelles un support est disponible, soit treize postes du second degré. Ces demandes portent sur la publication de postes dans les disciplines qui sont le plus en tension, avec un pourcentage d'heures complémentaires important (de 28% à 67% d'heures complémentaires en fonction de la discipline). L'une de ces demandes, appuyée sur l'argument de la polyvalence des futurs enseignants de l'école primaire, concerne la publication d'un poste de professeur des écoles (PREC). Parmi les treize supports vacants second degré, trois supports font l'objet de demandes, portées par les laboratoires affiliés à l'ESPÉ, de transformation de postes du second degré en postes d'enseignants-chercheurs, en réponse au vœu également exprimé par plusieurs membres du conseil de l'ESPÉ lors de la séance du 15 juin 2017.

En second lieu, la campagne d'emplois 2018 prévoit le renouvellement d'un poste de professeur des universités en mathématiques.

De surcroît, lors de la dernière réunion du Conseil, il avait été demandé qu'un point soit réalisé concernant le plan pluriannuel de demande de créations de postes. Huit demandes de création de postes sont de nouveau

présentées au conseil de l'ESPÉ. Pour mémoire, la création d'un poste du second degré en mathématiques avait été accordée dans le cadre de la campagne d'emplois 2017.

Tous les postes demandés sont présentés dans le document remis aux membres du Conseil.

**Olivier MONTAGNE** souligne que l'ESPÉ reste une priorité pour l'UPEC, qui va se battre auprès du rectorat et du ministère afin de disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement. Il est impossible de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants à moyens constants. Il convient en outre de rappeler que l'UPEC porte la principale ESPÉ de France, au sein d'un secteur rencontrant d'importantes difficultés. La situation est d'autant plus critique que le stock de postes compris dans le contrat de site est désormais épuisé. Les besoins en matière de locaux et de personnels doivent être précisément quantifiés.

**Geneviève GUILPAIN** rappelle que la nécessité de chiffrer les besoins a déjà été soulignée lors d'une réunion précédente.

**Brigitte MARIN** indique qu'un chiffrage a déjà été réalisé et qu'il est régulièrement réactualisé. 58 postes supplémentaires seraient nécessaires pour que chaque étudiant fonctionnaire stagiaire bénéficie du nombre de visites prévues et que chaque formateur réalise au plus seize visites.

**Geneviève GUILPAIN** rappelle que la réalisation d'un chiffrage par discipline avait été évoquée.

**Catherine MOISAN** confirme que le chiffrage doit être le plus concret et le plus précis possible.

**Brigitte MARIN** indique que le chiffrage par discipline est accessible à partir d'une extraction des données dont dispose l'ESPÉ. Cependant, l'implication de nombreux formateurs dans des formations transversales rend difficile une estimation précise.

**Frédéric GERVAIS** indique qu'il existe des données macroéconomiques au niveau de l'Université. En 2016, 130 000 heures complémentaires et 104 000 heures de vacataires ont été réalisées au sein de l'ensemble des composantes. Ce volume représente un tiers de l'ensemble des heures réalisées. Ces éléments macroéconomiques sont toutefois insuffisants, en ce qu'ils ne permettent pas d'appréhender la manière dont le suivi des étudiants est assuré. Les moyens matériels doivent également être pris en compte.

**Éric MESNARD** indique que les difficultés concernant les visites sont d'autant plus regrettables qu'elles contribuent à l'aggravation des inégalités territoriales, la situation la plus préoccupante étant celle du département de la Seine-Saint-Denis. Il est encore possible de compter sur l'apport des maîtres formateurs, mais compte tenu de l'augmentation du nombre de visites qu'ils ont à réaliser, ils ne se trouvent plus en mesure d'assurer les formations qu'ils doivent à l'ESPÉ.

**Catherine MOISAN** ajoute que cette situation risque de conduire à une disparition de l'alternance, ce qui serait dommageable pour les enseignants de l'ESPÉ comme pour les maîtres-formateurs. Ce message doit être porté auprès du rectorat et auprès de la DGESIP.

**Hervé SEBILLE** indique que la rectrice est déjà parfaitement au courant de la situation.

**Éric MESNARD** souhaite savoir si les taux d'encadrement présentés dans les deux diapositives tiennent compte des postes demandés dans la campagne d'emplois.

**Brigitte MARIN** indique que ces taux d'encadrement correspondent à l'existant. Ils seront constants en cas de recrutement à l'identique du support libéré par un départ. Les nouveaux taux d'encadrement seront réactualisés le cas échéant.

*Le Conseil valide, à la majorité, la campagne d'emplois enseignants 2018 (trois voix défavorables et une abstention).*

### **POINT N° 3 : MISE AU VOTE : ECTS, MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPENSATION DANS LA MAQUETTE 1<sup>ER</sup> DEGRE 0201 (M1)**

**Véronique MANARANCHE** indique que les modalités de contrôle des connaissances de la maquette 1<sup>er</sup> degré sont restées inchangées. La validation des EC et des UE en session 1 est réalisée par le biais d'un examen terminal écrit ou d'un contrôle continu. En cas d'absence d'un étudiant sur un EC ou une UE à plus de 25 %, l'étudiant passe automatiquement en session 2. Il existe un système de compensation entre EC et entre UE, dès lors que la note-plancher est atteinte. Le système permet également une compensation entre les deux semestres. La note-plancher est de 7/20 pour l'ensemble des UE à l'exception de l'UE de langue, qui présente une note-plancher de 10/20.

**Geneviève GUILPAIN** souhaite savoir si le maintien de la note-plancher à 7/20 a fait l'objet de discussions.

**Véronique MARANCHE** confirme que ce sujet a fait l'objet de discussions avec les composantes, qui ont fait le choix de maintenir la note-plancher à 7/20. Il a en outre été décidé de ne pas imposer de note-plancher pour les EC.

**Brigitte MARIN** ajoute que ces décisions ont été validées par le Conseil de perfectionnement. Elle précise en outre que si le volume horaire de certaines disciplines a été renforcé, la répartition des ECTS est restée inchangée.

**Véronique MANARANCHE** souligne que les modalités d'évaluation ont été légèrement modifiées pour certaines disciplines. La précédente maquette comportait ainsi une UE générale comportant l'ensemble des disciplines. Cette UE a été divisée en deux. Regroupant le français et les mathématiques, la première UE est évaluée au travers d'un examen terminal écrit. Regroupant l'histoire-géographie, les sciences et la technologie et les arts plastiques et l'éducation musicale, la seconde UE est évaluée au travers d'un contrôle continu. Un travail devra être rendu par les étudiants pour chacune de ces disciplines. L'EPS sera enfin évaluée au travers d'un contrôle continu dans le cadre duquel l'écrit pèsera 40 %, contre 60 % pour l'oral.

**Anne-Marie CHARTIER** souhaite savoir si les étudiants passant en session 2 sont évalués au travers d'un devoir sur table.

**Véronique MANARANCHE** confirme que les étudiants passant en deuxième session sont toujours évalués au travers d'un examen terminal écrit, généralement via un devoir sur table.

**Geneviève GUILPAIN** s'interroge quant à l'évolution du nombre d'évaluations en examen terminal et en contrôle continu par rapport à la précédente maquette.

**Véronique MANARANCHE** indique que sept disciplines étaient évaluées au travers d'un examen terminal écrit dans le cadre de la précédente maquette. Elles ne seront désormais plus que quatre (français, mathématiques, philosophie et psychologie). Les enseignants de ces quatre disciplines ont exprimé le souhait de conserver l'examen terminal écrit. La discussion a été moins consensuelle concernant les disciplines de l'UE 2. L'objectif initial était de limiter le contrôle continu, mais cette modalité a semblé plus intéressante sur le plan pédagogique.

*Le Conseil valide, à la majorité, les ECTS et les modalités de contrôle des connaissances et de compensation dans la maquette 1<sup>er</sup> degré (M1) (trois abstentions).*

**Geneviève GUILPAIN** indique qu'un certain nombre de collègues souhaitent que les perspectives relatives au fléchage disciplinaire et la réduction du nombre d'heures consacrées à la recherche soient respectées dans le cadre de la modification de la maquette de deuxième année.

### **POINT N° 4 : MISE AU VOTE : RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES ACTIVITÉS (RNA) ET PRIMES DE CHARGE ADMINISTRATIVE**

**Brigitte MARIN** indique que pour les responsables de mention, le volume de RNA alloué dépend du nombre d'étudiants et du nombre de parcours. Le montant de RNA est ainsi de 96 heures lorsque la mention comprend plus de 300 étudiants ou de douze parcours, de 64 heures lorsque la mention comprend entre 150 et

300 étudiants ou entre 6 et 12 parcours et de 32 heures lorsque la mention comprend moins de 150 étudiants ou moins de six parcours.

Les responsables de site bénéficient en outre d'un RNA équivalent à 2/3 ou à 5/6 de service, en fonction du nombre de sites concernés. Les chargés de mission bénéficient enfin d'un RNA compris entre 64 heures et 96 heures, à l'exception du chargé de mission numérique, qui bénéficie d'un RNA équivalent à un demi-service.

Pour rappel, les personnels bénéficiant d'une prime de charge administrative (directeur adjoint, responsable de site et chargé de mission numérique/innovation) ne sont pas autorisés à réaliser des heures complémentaires.

*Le Conseil valide, à l'unanimité, le référentiel national d'activités et les primes de charge administrative.*

## **Point n° 5 : MISE AU VOTE : BUDGET DE PROJET 2016-2017**

**Brigitte MARIN** précise que 5 066 étudiants ont été accueillis à l'ESPÉ au cours de l'année 2016-2017. Ces 5 066 étudiants ont bénéficié de 95 166 heures d'enseignement assurées globalement par l'université. La répartition des effectifs est de 89,3 % pour l'UPEC, 4,6 % pour l'UPEM, 3,1 % pour l'Université Paris 8 et 3 % pour l'Université Paris 13. Au global, la valorisation des 95 166 heures universitaires s'élève à 3 893 241 euros.

Parallèlement, la contribution du rectorat s'élève à 578 549 euros au titre des personnels académiques, 1 486 080 euros au titre de la décharge des stagiaires, 3 124 000 euros au titre de l'indemnité forfaitaire de formation, 3 905 000 euros au titre de l'indemnité de tutorat des professeurs stagiaires et 178 050 euros au titre de l'indemnité de tutorat des étudiants MEEF.

**Catherine MOISAN** s'étonne du fait que la dépense relative à l'indemnité forfaitaire de formation soit plus élevée que celle relative aux décharges.

**Martine AMIOT** suppose que les deux colonnes ont été inversées.

**Brigitte MARIN** le vérifiera.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si les apprentis de M1 sont également rémunérés par le rectorat.

**Hervé SEBILLE** le confirme. Leur rémunération est comprise dans la colonne « décharge stagiaires ».

**Brigitte MARIN** indique que des réunions avec les universités partenaires sont prévues en vue de l'élaboration du budget prévisionnel pour l'année 2017-2018. Elle espère qu'il pourra être présenté à l'occasion de la réunion du mois de novembre.

**Catherine MOISAN** constate que la grande majorité des effectifs du second degré sont accueillis à l'UPEC. Elle pensait que les étudiants étaient davantage répartis.

**Catherine MOISAN** constate en outre que l'UPEC a mobilisé 5 155 heures pour 1 274 étudiants de second degré, tandis que l'Université Paris 13 a mobilisé 2 828 heures pour 154 étudiants.

**Brigitte MARIN** précise que cette situation s'explique par le fait que les personnels de l'ESPÉ sont comptabilisés au sein de la colonne « UPEC ».

**Anne-Marie CHARTIER** souhaite savoir si le nombre d'étudiants de M1 abandonnant leurs études en cours d'année est important.

**Stéphane BARDAU** le conteste.

**Brigitte MARIN** précise que pour le premier degré, ce nombre était de 2,7% pour l'année 2016-2017.

**Anne BERNARD** ajoute qu'il existe tout de même quelques « étudiants fantômes », qui s'inscrivent en début d'année mais qui ne se rendent pas en cours. Le site de Bonneuil-sur-Marne en a comptabilisé 7 sur 210 étudiants accueillis au cours de l'année écoulée.

**Nicolas SCHMITT** souligne que le tableau est incomplet, en ce que seules les heures mobilisées sont prises en compte au titre de la contribution des universités. Ce document mériterait d'être précisé.

**Catherine MOISAN** confirme que d'autres dépenses engagées par l'Université pourraient être prises en compte. En tenant uniquement compte des heures de formation mobilisées, la contribution du rectorat s'élève à environ 750 000 euros (578 000 euros au titre des personnels académiques et 178 000 euros au titre de l'indemnité de tutorat des étudiants MEEF).

*Le Conseil valide, à la majorité, le budget de projet 2016-2017 (trois abstentions).*

## **POINT N° 6 : INFORMATION : RENTRÉE 2017 DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ**

**Marie-France ROSSIGNOL** indique que le service en charge du second degré général compte quatre responsables à temps partiel, une coordinatrice pédagogique encadrant trois gestionnaires pédagogiques et 64 enseignants, répartis de manière égale entre enseignants chercheurs, PRAG ou PRCE à temps plein et PRAG ou PRCE à temps partagé. Le service compte par ailleurs six formateurs académiques, auxquels doivent être ajoutés les nombreux formateurs académiques travaillant uniquement sur le tronc commun. Le service fait enfin appel à une vingtaine de vacataires.

**Sébastien COMBESCOT** indique que le site de Saint-Denis compte environ une quarantaine d'enseignants titulaires en charge du second degré technologique et professionnel, dont onze enseignants-chercheurs et quatre enseignants en temps partagé. Le site compte en outre plus d'une dizaine de vacataires, ainsi qu'environ quatre formateurs académiques. Le service en charge du second degré technologique et professionnel comprend un responsable de mention, un responsable de site, une dizaine de responsables de parcours, deux responsables du tronc commun de la maquette et trois gestionnaires pédagogiques.

**Marie-France ROSSIGNOL** précise que les formations master MEEF mention 2 pour le second degré général correspondent à 33 offres de formation portées par l'UPEC et les universités partenaires (P8, P13, UPEM et P7), regroupées en 15 parcours.

**Sébastien COMBESCOT** souligne que dix parcours de second degré technologique et professionnel sont proposés sur le site de Saint-Denis. Ils sont tous portés par l'UPEC.

**Marie-France ROSSIGNOL** indique que le document présenté aux membres du Conseil de l'ESPÉ présente les effectifs accueillis l'an dernier, très similaires à ceux qui seront accueillis cette année.

**Sébastien COMBESCOT** indique que les effectifs accueillis sur le site de Saint-Denis seront également similaires à ceux accueillis l'année dernière.

**Marie-France ROSSIGNOL** souligne que la rentrée du second degré général s'est plutôt bien déroulée, en raison du fait que l'accueil des groupes a pu être anticipé grâce à la remontée de la liste de la DPE dès le mois de juillet. Le travail mené par le service de la scolarité de l'ESPÉ a également permis une accélération considérable des inscriptions. Toute la semaine est occupée par les formations, et les EFS se rendent à l'ESPÉ deux jours par semaine. Ce mode de fonctionnement engendre d'importantes contraintes en matière d'emploi du temps.

**Sébastien COMBESCOT** indique que la rentrée s'est également bien déroulée sur le site de Saint-Denis. Les étudiants de M1 ont été accueillis pour une semaine d'intégration du 4 au 8 septembre dernier. La plupart des stagiaires de M2 sont accueillis sur le site le mardi et le mercredi, ou le mercredi et le jeudi.

**Marie-France ROSSIGNOL** précise que pour la plupart des parcours du M1 du second degré général, l'ESPÉ assure le tronc commun et toutes les UE des blocs didactiques et de la mise en situation professionnelle, tandis que les UFR assurent les UE liées au bloc disciplinaire et au bloc recherche.

Le service du second degré général a en outre la responsabilité de la mise en stage de l'ensemble des M1. Des outils de cadrage et de planifications ont été mis en place pour ce faire. Le service est également en charge de la mise en stage des M2 n'ayant pas obtenu le concours.

**Sébastien COMBESCOT** indique que le site de Saint-Denis dispose d'outils similaires. La seule spécificité du site est qu'un conseil pédagogique réunissant l'ensemble des responsables de parcours est organisé une fois par mois.

**Marie-France ROSSIGNOL** précise qu'un module de soutien complémentaire a été mis en place pour les EFS renouvelés ou prolongés déjà identifiés comme étant en difficulté. Ce module est proposé aux EFS sur la base du volontariat

**Catherine MOISAN** souhaite savoir où sont accueillis les EFS.

**Martine AMIOT** indique que les EFS du second degré sont d'abord nommés au niveau de l'Ile-de-France avant d'être affectés en établissement sur une des académies franciliennes. Certains EFS de l'ESPÉ de Créteil peuvent ainsi être nommés au sein d'une des deux autres académies franciliennes, et inversement des EFS en poste dans l'académie de Créteil peuvent être en formation dans l'ESPÉ de Paris ou de Versailles.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir pourquoi tous les EFS du second degré de l'académie de Créteil ne sont pas nommés au sein de cette même ESPÉ.

**Martine AMIOT** indique que cette situation est liée à la nécessaire continuité universitaire entre le M1 et le M2. Cette situation concerne uniquement l'Ile-de-France.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir comment sont déterminés les berceaux des EFS.

**Martine AMIOT** précise que la grande majorité des postes des stagiaires sont déterminés entre le mois de mars et le mois de mai. Quasiment aucun stagiaire n'est affecté en REP+, tandis qu'un nombre minimal de stagiaires est affecté en REP.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si les EFS du second degré sont en binôme avec un professeur expérimenté ou avec un autre stagiaire.

**Martine AMIOT** précise que plus de 90 % des tuteurs travaillent dans l'établissement des EFS qu'ils suivent. Plusieurs stagiaires peuvent être affectés au sein d'un même établissement, mais le rectorat veille à ce que le nombre de stagiaires ne soit pas trop important par établissement.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir si les EFS du second degré sont plutôt affectés en lycée ou en collège.

**Martine AMIOT** précise que les EFS sont répartis à parts relativement égales en collège ou lycée. Quelques EFS ayant opté pour une discipline peu répandue peuvent en outre avoir un service partagé sur deux établissements.

**Catherine MOISAN** constate que certains parcours du second degré général sont portés par quatre universités, ce qui engendre des coûts et des besoins de coordination supplémentaires. Cette situation est d'autant plus étonnante lorsque les parcours concernés regroupent peu d'étudiants.

**Marie-France ROSSIGNOL** souligne qu'il existe tout de même des mutualisations entre l'Université Paris 8 et l'Université Paris 13 ou entre l'UPEC et l'UPEM.

**Anne-Marie CHARTIER** souhaite savoir si des informations sont disponibles concernant les démissions des EFS en cours de stage.

**Martine AMIOT** précise que le nombre de démissions est du même ordre qu'à l'époque des IUFM.

**Catherine MOISAN** indique que ce point mérite d'être analysé de manière plus précise, pour les EFS du premier et du second degré.

**Sébastien COMBESCOT** souligne que sur le site de Saint-Denis, qui accueille un certain nombre d'étudiants en reconversion professionnelle, les démissions sont souvent liées à des questions financières.

**Catherine MOISAN** suppose que cette difficulté est particulièrement prégnante pour l'enseignement technologique et professionnel, en ce que certains étudiants en reconversion professionnelle sont issus de secteurs ne connaissant pas le chômage, et donc attractifs sur le plan de la rémunération.

**Martine AMIOT** indique que les EFS franciliens du second degré sont suivis au travers de l'outil MUSES depuis l'année dernière. Cet outil de suivi a pour objectif de faciliter la communication entre les rectorats et les ESPÉ. Il a été décidé d'étendre cet outil aux EFS du premier degré à compter de cette rentrée. Le déploiement devrait intervenir d'ici à la fin de l'année.

**Sophie RENAUT** précise qu'à l'initiative des trois ESPÉ d'Ile-de-France, un espace de la plateforme MUSES uniquement dédié à la formation va être créé, afin que l'outil puisse être utilisé en interne par les ESPÉ.

**Martine AMIOT** ajoute que l'outil MUSES est accessible aux chefs d'établissement, aux tuteurs, aux stagiaires, aux formateurs, aux inspecteurs et au rectorat. Les droits d'accès sont différents et adaptés aux profils de chacune de ces catégories.

**Geneviève GUILPAIN** indique que le problème est que chaque acteur peut uniquement accéder à sa propre partie, sans pouvoir consulter les informations renseignées par les autres acteurs.

**Stéphane BARDAU** souligne que la plateforme MUSES est paramétrable. Il est donc possible de moduler les accès de chaque catégorie d'utilisateurs.

**Catherine MOISAN** en déduit que la problématique soulevée par madame Guilpain sera discutée à l'occasion du paramétrage de l'outil au niveau local.

**Geneviève GUILPAIN** souhaite savoir si ce paramétrage sera discuté dans le cadre de réunions académiques.

**Martine AMIOT** le confirme.

**Anne-Marie CHARTIER** souhaite savoir si l'outil MUSES a été déclaré à la CNIL.

**Martine AMIOT** confirme que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues.

## **POINT N° 7 : INFORMATION : CONVENTION ESPÉ – UNIVERSITÉS PARTENAIRES 2016-2020**

**Brigitte MARIN** précise que la convention présentée ce jour était attendue et nécessaire, en ce qu'elle permet de stabiliser le fonctionnement de l'ESPÉ. Elle traite notamment des questions liées aux reversements d'heures d'enseignement entre l'ESPÉ et les universités partenaires et de la contribution au fonctionnement de la mission recherche. Elle a été signée par les cinq présidents d'universités.

## **POINT N° 8 : INFORMATION : CHARTE DES VISITES**

**Brigitte MARIN** indique qu'à la suite d'un certain nombre de remontées d'étudiants fonctionnaires stagiaires considérant que toutes les visites ne sont pas d'égale qualité, une réflexion a été lancée en vue de la rédaction d'une charte des visites commune au premier et au second degré. L'objectif est d'identifier un certain nombre de grands principes consensuels, afin de déterminer un cadre commun.

**Anne BERNARD** indique qu'au-delà des demandes des EFS, les formateurs sont également en demande de la mise en place d'un cadre commun. Un groupe de réflexion a été mis en place au sujet de l'accompagnement des étudiants dans le Val-de-Marne. Des pistes de réflexion ont d'ores et déjà été identifiées.

**Catherine MOISAN** invite l'ESPÉ à former un groupe de travail commun rapidement.



**Anne-Marie CHARTIER** estime qu'il convient en premier lieu de clairement informer les EFS concernant les éléments qui pourraient conduire à leur non-titularisation, voire à leur éviction. La grande majorité des refus de titularisation sont dus au fait que les EFS concernés n'ont fourni aucun effort ou qu'ils ont placé les enfants en situation de danger.

**Catherine MOISAN** confirme qu'il est possible de rappeler aux EFS qu'ils ne seront pas titularisés si leur assiduité est insuffisante ou s'ils placent les élèves en situation de danger. Le plus important reste que les signaux d'alerte puissent être identifiés suffisamment tôt.

**Lorella BUGEAT** précise qu'en Seine-et-Marne, les formateurs disposent d'un outil en ligne leur permettant d'échanger au sujet d'éventuelles alertes. Le problème est qu'au cours de l'année écoulée, cet outil n'a jamais été renseigné par les formateurs du rectorat. Il serait souhaitable que la charte évoque la question des relations entre formateurs, afin que les regards puissent être réellement croisés.

**Catherine MOISAN** confirme que la communication est importante.

## **POINT N° 9 : QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 Étudiants fonctionnaires stagiaires en renouvellement**

**Geneviève GUILPAIN** rappelle que depuis une dizaine d'années, il existe des groupes spécifiques dédiés aux EFS renouvelés sur le site de Livry-Gargan. À l'occasion d'une réunion regroupant les maîtres-formateurs, les PSP et les inspecteurs de l'Éducation Nationale au mois de juin dernier, il a toutefois été indiqué que l'existence de ces groupes spécifiques devait être remise en cause, au motif que ce mode de fonctionnement constituerait une discrimination à l'égard des EFS renouvelés. Trois ou quatre réunions ont donc été organisées pour que des propositions alternatives soient formulées, mais rien n'avait encore été décidé en début de semaine dernière. La rectrice a finalement indiqué dans le cadre de la Commission académique de lundi dernier que les EFS renouvelés seraient répartis au sein des groupes de DU ordinaires. Les deux groupes d'EFS renouvelés avaient alors déjà été constitués. Sachant que le dossier est sur la table depuis le mois de juin, se pose la question de savoir pourquoi la décision est intervenue si tardivement. Se pose également la question de savoir pourquoi la rectrice intervient directement sur un dispositif pédagogique. Il semblerait que cette décision ait été motivée par de fortes pressions syndicales. Cette décision est d'autant plus regrettable qu'elle est incompréhensible sur le plan pédagogique. Il semble nécessaire que les EFS renouvelés bénéficient d'un accompagnement spécifique.

**Hervé SEBILLE** rappelle que le rectorat travaille sur le sujet des EFS renouvelés depuis plus d'un an. Ce travail est mené autour de deux objectifs. Le premier objectif est l'harmonisation des pratiques au niveau académique. La Seine-et-Marne et le Val-de-Marne ont opté pour une organisation modulaire comprenant un accompagnement individualisé, qui semble porter ses fruits. À l'inverse, la Seine-Saint-Denis a opté pour la mise en place de groupes spécifiques. Le second objectif est l'individualisation des parcours. Ces deux axes étant partagés par le rectorat, l'ESPÉ et l'UPEC, il a été décidé de procéder à une harmonisation des pratiques, sur la base de l'organisation en place en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne. Cette harmonisation a été annoncée dans le cadre de la Commission académique des parcours adaptés, qui aurait effectivement dû se tenir au mois d'août.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir s'il est vrai que ce sujet a donné lieu à des expressions syndicales.

**Hervé SEBILLE** le confirme. La demande de la rectrice a toutefois été motivée par les deux objectifs cités précédemment.

**Catherine MOISAN** souhaite savoir pourquoi la décision de la rectrice n'a été apprise qu'en septembre. Il est plus que probable que cette volonté ait été relayée auprès de Monsieur Phelippeau par Laurent Noé bien en amont.

**Brigitte MARIN** précise que la volonté d'harmonisation de la rectrice avait été communiquée en réunion du service Master 1<sup>er</sup> degré avant l'été, en présence des responsables de sites 1<sup>er</sup> degré, mais qu'elle n'avait pas fait l'objet d'un écrit formalisé.

**Gérard PHELIPPEAU** indique qu'une réflexion concernant l'évolution progressive du dispositif d'accompagnement des étudiants fonctionnaires stagiaires renouvelés en Seine-Saint-Denis a été initiée avant l'été. Il avait alors prévu de se laisser un an pour que le travail aboutisse.

**Geneviève GUILPAIN** ajoute que l'arrêt soudain du dispositif a été vécu de manière particulièrement violente. Il aurait pu être possible de maintenir le dispositif actuel durant un an afin de se laisser le temps de réfléchir en profondeur. Réaliser un accompagnement individualisé suppose une réorganisation complète.

**Hervé SEBILLE** rappelle que l'objectif d'harmonisation est porté depuis plusieurs mois. S'il est vrai que cette décision présente des conséquences, les techniques d'accompagnement des stagiaires en difficulté mises en œuvre par les personnels jusqu'à présent n'ont pas disparu pour autant.

**Catherine MOISAN** constate que le problème est dû à l'existence d'un trou dans la chaîne d'information. La rectrice devra être sensibilisée quant au fait que l'accompagnement des EFS renouvelés ne pourra être réalisé de manière optimale en Seine-Saint-Denis cette année.

## 9.2 Déménagement de Sénart

**Lorella BUGEAT** souhaite savoir ce qu'il en est du déménagement de l'ESPÉ sur le campus Sénart. Une salle reste encore inaccessible.

**Stéphane BARDAU** indique que l'ESPÉ est aujourd'hui installée au sein du bâtiment F1. Les travaux relatifs aux locaux administratifs et pédagogiques sont terminés. Restent à réaliser les travaux du deuxième étage, qui devraient être achevés d'ici aux vacances de la Toussaint. Il est vrai qu'une salle devant constituer une réserve pour l'ESPÉ reste encore inaccessible car elle serait mobilisée comme local syndical.

**Frédéric GERVAIS** indique qu'une solution sera trouvée. Plus largement, une réflexion commune devra être entreprise par le Patrimoine et les différentes composantes concernant l'organisation et le fonctionnement du campus.

## 9.3 Déménagement OUIEP

**Geneviève GUILPAIN** signale avoir été saisie par les enseignants-chercheurs de l'OUIEP au sujet d'un courrier qui leur a été adressé par Brigitte Marin le 13 septembre dernier. Ce courrier constituerait une sommation à quitter leurs locaux actuels avant le 30 septembre.

**Brigitte MARIN** rappelle que la situation de l'OUIEP est discutée depuis le début de l'année 2017. Aucune urgence ne sera imposée aux membres de l'OUIEP, qui pourront bénéficier d'un délai à leur convenance. Comme cela a été mentionné lors du Conseil de l'ESPÉ d'avril 2017 la structure fédérative de recherche en cours d'élaboration, notamment, a également besoin de pouvoir disposer d'un local de travail. Les locaux actuellement à disposition des seuls membres de l'OUIEP leur resteront ouverts, dans le cadre d'un calendrier d'occupation annuel qui permettra de manière équitable à tous les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPÉ et des universités partenaires engagés dans des projets de recherche en éducation – dont les membres de l'OUIEP – d'y trouver un espace de travail permettant de créer des synergies.

**Catherine MOISAN** rappelle que la situation de l'OUIEP a déjà été évoquée au sein du Conseil. Il avait notamment été convenu qu'il était nécessaire que l'OUIEP soit rattaché à un laboratoire de l'UPEC pour que sa situation soit stabilisée. Le fait que le LIRTES soit prêt à les accueillir et à travailler avec eux semble donc être une bonne chose.

**Geneviève GUILPAIN** souligne que des tensions subsistent. Se pose la question de savoir ce qui est envisagé sur ce point.

**Catherine MOISAN** indique qu'il convient avant tout de tempérer la situation. Le doyen de STAPS ou le chef du LIRTES devra ensuite organiser une réunion pour rassurer les personnels de l'OUIEP.

**Olivier MONTAGNE** ajoute que l'évaluation HCERES va intervenir prochainement, ce qui nécessitera de mener une réflexion concernant l'organisation des équipes de recherche et des laboratoires.

#### **9.4 Formation des formateurs**

**Geneviève GUILPAIN** indique que la prise en compte des heures effectuées en matière de formation des formateurs a récemment été modifiée, et notamment pour les groupes de réflexion. Jusqu'à présent, une heure de service était comptabilisée pour trois heures de formation, avec un plafond fixé à neuf heures de service. Désormais, la prise en compte des heures sera diminuée de moitié lorsque le nombre de participants se situe entre cinq et sept, et les heures ne seront plus prises en compte lorsque le nombre de participants est inférieur à cinq. Un certain nombre de formateurs dénoncent ce nouveau mode de calcul, indiquant que l'implication reste entière, qu'importe le nombre de participants. Les groupes de réflexion constituent de véritables temps de formation.

**Brigitte MARIN** confirme la nécessité de maintenir ces groupes de réflexion ; elle précise que, compte tenu des moyens financiers limités de l'établissement, des arbitrages doivent être réalisés quant à la hauteur et aux critères de leur prise en compte dans les services. Une nouvelle discussion sera organisée lors de la prochaine réunion de direction élargie à laquelle sont invités les formateurs représentants des différents groupes disciplinaires.

**Catherine MOISAN** rappelle que Colette Guillopé et Benjamin Moignard ont annoncé leur démission du Conseil. Sachant que les représentants des EFS au sein du Conseil doivent être élus prochainement, il serait souhaitable qu'une élection partielle soit organisée de manière concomitante, afin que le Conseil puisse être au complet pour sa réunion du mois de novembre prochain.

**Un intervenant** objecte qu'il semble difficile d'organiser les élections des représentants des EFS d'ici à cette échéance.

**Catherine MOISAN** en déduit que l'élection partielle doit être organisée avant celle des représentants des EFS, afin que les sièges vacants soient pourvus pour le Conseil du mois de novembre.

*La séance est levée à 16 heures 45.*